

# COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 23/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mars 2026

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 13

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement  
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de  
ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Antoine  
ZANOTTO, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES, Arnaud  
MEYER ; Mmes Aurélie HERBIN, Marie-Laure CUZZINI, Camille  
METAYER, Carla MICHELET, Caroline BERG, Laurence  
TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

**Excusés** : Monsieur Éric FORESTIER et Monsieur Ulysse SUC.

**Pouvoirs** : Monsieur Éric FORESTIER à Monsieur Michel WALTER ;  
Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Christian MICHELET.

**Absent** :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

## **Objet : Désignation des délégués au SIVU Chenil Fourrière 47.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne. Conformément à l'article L 5211-7 et L 5711-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes adhérentes parmi leurs membres, au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune membre est représentée par 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

Après avoir fait appel à candidature, Monsieur le Maire fait procéder au vote, puis soumet à l'approbation du conseil municipal les résultats du dépouillement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré**,  
le Conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**,

**DÉCIDE** d'élire Madame Carla MICHELET, titulaire et Monsieur Jérôme GAYDON-SERRES, suppléant en qualité de représentants de la commune au sein du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne.

**Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire  
Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance  
Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 03.04.2026

